

CONTRAT ECOLE DE GOLF BLUEGREN 2026/2027

Les soussignés

GOLF BLUEGREEN ANGERS LA PERRIERE :

.....

LES COORDONNEES DU TITULAIRE PRINCIPAL

« L'ELEVE »

Civilité : M Mlle (entourer la mention exacte)

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel (domicile) : Tel (mobile) :

Email :

Numéro de licence :

Date de naissance :

TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE :

PERE :

Nom / Prénom :

Adresse :

Tel :

Email (obligatoire) :

Etes-vous joueur de golf ?

MERE :

Nom / Prénom :

Adresse (si différente) :

Tel :

Email (obligatoire) :

Etes-vous joueur de golf ?

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

NOM / PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

EMAIL (OBLIGATOIRE) :

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIV

1. OBJET

Le présent contrat a pour objet l'inscription à l'école de golf du Golf de l'élève et de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison scolaire 2026/2027

2. ENGAGEMENTS DU GOLF

Les élèves adhérant à l'école de golf ont droit :

- A l'enseignement dispensé par l'Académie BlueGreen Ugolf
- A la fourniture des balles de practice et du matériel pendant les cours

Les cours de golf sont dispensés :

Jour de la semaine :

Heure de début :

Durée :

Il est précisé ce qui suit :

- En cas de pluie les cours pourront être dispensés dans le club house pour étudier les règles et l'étiquette à la seule volonté de l'enseignant.
- En cas de fermeture du parcours et du practice lors de fortes intempéries, le cours sera annulé. Bluegreen Ugolf informera l'Elève par tous moyens. Le cours ne sera pas reporté.

3. ENGAGEMENTS DE L'ELEVE

REGLEMENT DE L'ECOLE DU GOLF

Il est attendu de l'élève :

- La présence obligatoire aux cours de golf (sauf contre-indication médicale établie par un médecin) dans le respect des heures ci-après précisées (en cas de retard l'enfant pourra être refusé)
- La présence obligatoire dans les compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- Avant le 15 octobre 2026, acheter la licence 2026 et/ou 2027 et fournir un dossier complet.
- En cas de retards répétés du parent à la fin du cours de golf, le golf pourra décider de l'exclusion de l'enfant du cours de golf.

- Un comportement exemplaire :

- Respect de l'étiquette dans l'enceinte du club.
- Les casquettes et les visières doivent être retirées au club house.
- Les T-shirts et les jeans sont déconseillés.
- Sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green.
- Les élèves doivent être vêtus en conséquence de la météo :

(Vêtement de pluie, bonnet, pull, en cas de pluie ou de froid et une bouteille d'eau doit être fournie quand il fait chaud).

- L'enfant doit toujours avoir des balles de jeu, des tees pour le parcours et des tees en plastique pour le practice.

Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golfs, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf et de l'Académie BlueGreen Ugolf

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'Elève s'engage à :

- Se conformer au règlement de l'inscription qui est une condition déterminante de l'engagement du Golf.
- fournir un dossier complet
- respecter le Règlement Intérieur du Golf.

4. RESPONSABILITE DE L'ECOLE DE GOLF ET DES PARENTS

Il est entendu que l'élève n'est plus sous la responsabilité des enseignants du Golf en dehors de l'horaire précis du cours auquel il est inscrit.

Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'au lieu de rendez-vous de l'école de golf et revenir les chercher sur ce même lieu au terme du cours.

En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein du club house. En cas de retard de plus d'une heure, il sera fait appel aux autorités compétentes pour raccompagner l'enfant jusque chez lui.

Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer l'enseignant en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prendra en charge l'enfant au terme du cours.

5. DUREE

Le présent contrat « Ecole de Golf » est valable pendant la durée suivante :
Septembre 2026 à juin 2027 et pour une durée de 30 séances dans l'année.

Certains cours du printemps ne seront pas assurés mais ne seront pas comptabilisés dans les 30 séances. Le programme détaillé sera transmis aux parents dès qu'il sera finalisé.

6. DOSSIER DE L'INSCRIPTION

- Règlement
- Contrat signé
- Annexes signées
- Joindre attestation de responsabilité civile : garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelque nature qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait
- Acheter la licence 2024 et/ou 2025 et fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du golf.

7. PAIEMENT ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT ECOLE DE GOLF :

L'Elève ou son Représentant légal s'engage à payer la somme de : correspondant à son inscription à l'Ecole de Golf.

Ce paiement devra être fait à la dépose du dossier.

Conformément à l'article 3 du présent contrat, les élèves de l'école de golf peuvent bénéficier de l'abonnement parcours selon la formule souscrite

Ecole de golf : € TTC
 Abonnement parcours le cas échéant : € TTC
TOTAL € TTC

8. SANCTIONS

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de la Commission Disciplinaire FFGolf, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'Elève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'école du Golf immédiatement.

En cas de défaut de paiement du présent contrat avec mise en demeure non rectifiée dans un délai de 1 (un) mois, l'élève sera exclu de l'école de golf et le Golf pourra engager toutes mesures judiciaires pour non-règlement.

9. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES (CNIL) ET RGPD

Le titulaire de l'autorité parentale consent de manière éclairée au traitement informatisé des données personnelles de l'élève par la société Blue Green.

Les élèves de l'école de golf du Golf possèdent un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par la société Blue Green
 Ces informations sont destinées à Blue Green, et ses golfs et peuvent être communiquées à ses partenaires.

Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées, il doit le signaler par tout moyen écrit à la Direction du Golf.

10. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini par la réglementation ou la jurisprudence en vigueur, l'exécution du contrat sera suspendue de plein droit en cas d'empêchement d'exécuter les obligations de l'une et/ou l'autre des parties au titre du contrat. Dans ce cas, Blue Green pourra proposer une prolongation du contrat de la durée de l'empêchement ou des dédommagements commerciaux.

La partie qui invoque cet événement doit avertir l'autre partie dès sa survenance et ce, immédiatement et par tous moyens.

11. ELECTION DE DOMICILE / REGLEMENT DES LITIGES

Les parties élisent domicile à l'adresse indiquée aux entêtes des présentes. Toute modification doit être notifiée par écrit à l'autre Parties. Le contrat est régi exclusivement par le droit français.

En cas de contestation sur l'interprétation, l'application, l'exécution ou la résolution du contrat, les parties s'engagent à chercher, à résoudre à l'amiable le litige pendant 30 jours préalablement à toute saisine d'un tribunal. En cas d'accord, les parties s'engagent à signer un accord transactionnel et confidentiel. En cas de désaccord persistant, tout litige ou contestation sera soumis au Tribunal compétent.

Fait à, le, en deux (2) exemplaires

**LE TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE
 Et L'ELEVE**

*Signature précédée de la mention
 manuscrite « Lu et approuvé »*

**LE GOLF Bluegreen
 Le Directeur**

*Signature précédée de la mention
 manuscrite « Lu et approuvé »*

Annexe 1

DECHARGE DE RESPONSABILITE PARENTALE POUR ENFANT MINEUR

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, mère, père, de
l'enfant..... ,

Autorise le Golf Blue Green

- **Attestation d'intervention médicale**

- Lui donner tous pouvoirs pour prendre des décisions et signer tous documents en mon nom en ce qui concerne mon enfant mineur et prendre toutes mesures nécessaires pour sa santé notamment pour une hospitalisation ou faire pratiquer une intervention chirurgicale d'urgence en cas de nécessité.

Je m'engage aussi à rembourser l'intégralité des frais (médicaux et pharmaceutiques) avancés éventuellement pour mon compte.

- **Autorisation parentale**

- Participer à toutes activités de l'école de golf
- Liste des personnes à contacter :

Nom / Prénom mère : N° Téléphone

Nom / Prénom père : N° Téléphone

- Liste des personnes pouvant récupérer mon enfant :

Nom / Prénom : N° Téléphone

Nom / Prénom : N° Téléphone

- Laisser mon enfant partir du cours de golf non accompagné :

☐**OUI**☐**NON**

Sans que la responsabilité du Golf ne puisse être engagée.

Il est également rappelé que les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants du Golf après les horaires de cours. Les parents, qui n'autoriseraient pas leur enfant à rentrer seul chez eux, s'engagent alors à être présents avant la fin du cours pour réceptionner leur enfant.

Fait à

Signature :

Le

Annexe 2

AUTORISATION DE REPRODUCTION, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Je soussigné(e) : (Nom du parent/tuteur légal)

Autorise à titre gracieux le Groupe BLUEGREEN (la « Société ») et le Golf à la publication de photographies, d'utilisation du nom et de prénom, et de capture d'images ou de vidéographies de :

(Nom de L'enfant)

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, **j'autorise la Société à fixer, reproduire, représenter et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies et les captations pourront être exploitées et utilisées directement par la Société et le Golf sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, intégralement ou par extraits et notamment :

- Site Internet du Golf et de Blue Green,
- Réseaux Sociaux (Facebook – Instagram – Twitter – LinkedIn – Google + - Youtube - Sites web Bluegreen); emailing
- Documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV autorise les responsables de l'activité à prendre, le cas échéant toutes les mesures nécessaires par l'état
- De santé de mon enfant (hospitalisation et/ou intervention chirurgicale)

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

L'autorisation est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

Je garantis que l'enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

La présente autorisation est valable pour la durée de 5 (cinq) ans. Elle est valable pour le monde entier. L'autorisation perdurera en cas de changement de mon état civil actuel.

Le soussigné reste en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la Direction du Golf.

Pour tout litige de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Nom et Prénom de **la personne photographiée** :

Nom et prénom **du parent/tuteur légal** :

Signature :